

*Règlement du challenge national français
Secours-routier*

27 SEPTEMBRE 2017

Règlement du challenge national français de secours-routier

SOMMAIRE

Préambule

- 1) Critères de participation
- 2) Equipes
- 3) Matériels
- 4) Enregistrement
- 5) Blessure
- 6) Epreuves
- 7) Accès zone de manœuvre
- 8) Coordinateur général et juges
- 9) Rentrée dans la compétition
- 10) Disqualification
- 11) Classement et récompenses
- 12) Code de conduite
- 13) Approbation du règlement
- 14) En savoir plus

PREAMBULE

Sous l'égide de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, adhérente à la World Rescue Organisation, est organisé chaque année un challenge national français de secours-routier par un SDIS en collaboration avec l'UDSP.

L'objet du présent règlement est de définir les règles de la compétition « challenge national de secours-routier français ». Ce règlement est conforme aux lignes directrices de l'organisation mondiale de sauvetage et de désincarcération (WRO).

Cette compétition permet de qualifier la ou les équipes représentant la France au World Rescue Challenge (WRC). Le niveau de participation de la France est arrêté par la WRO en fonction du niveau d'adhésion en vigueur. Il détermine le nombre d'équipes participant au WRC.

Le comité d'organisation associant SDIS et UDSP est garant du respect du présent règlement.

Les objectifs du challenge national français de secours-routier sont :

- Améliorer la réponse opérationnelle et rendre plus efficace la prise en charge des victimes d'accidents de la circulation ;
- Créer une dynamique de partage sur les techniques de désincarcération et sur les nouvelles technologies embarquées dans les véhicules ;
- Développer l'usage des outils opérationnels d'aide à la décision ;
- Mesurer le bien-fondé du Pre Hospital Trauma Life Support (PHTLS) au sein du modèle français de sécurité civile ;
- Qualifier la ou les équipes françaises au challenge international de secours-routier (WRC).

1) CRITERES DE PARTICIPATION

1.1 Les participants doivent être compétents dans le domaine de la désincarcération de véhicule et dans le domaine du secours à personne. Ils doivent être sapeurs-pompiers actifs, volontaires, professionnels ou militaires, y compris membres du service de santé et adhérents à la FNSPF.

1.2 Une seule équipe est autorisée à participer par département. Cette autorisation est obligatoirement délivrée par l'autorité compétente (Directeur départemental du SDIS ou commandant d'unité militaire). Dans un département comprenant un territoire défendu par une unité militaire, les deux entités peuvent être autorisées à participer. Dans le cas où le nombre d'équipes candidates est supérieur au nombre arrêté par le comité d'organisation, la FNSPF opérera une sélection afin de ne pas dépasser le nombre d'équipes admissibles par l'organisateur.

Les critères de sélection sont les suivants :

- L'équipe du ou des SDIS organisateurs
- Les 3 premières équipes de l'année précédente
- L'équipe dont le SDIS s'est déjà déclarée comme organisateur du challenge de l'année suivante (n+1) au moment des inscriptions
- L'ordre d'inscription des équipes (la date de réception du dossier complet faisant foi)

1.3 Les participants sont reconnus aptes médicalement par leur structure d'appartenance.

1.4 La formation au PHTLS est recommandée pour les secouristes mais n'est pas obligatoire.

1.5 Le dossier d'inscription comprendra :

- L'identité des participants
- Le nom de l'équipe
- L'autorisation de l'autorité compétente
- Un certificat d'appartenance au corps départemental signé par le chef de corps
- Une acceptation des conditions juridiques et financières
- Une fiche d'expression des besoins logistiques
- Une liste de contacts pour l'hébergement
- Le programme
- Une attestation d'adhésion à l'UDSP des participants

Le dossier d'inscription est réalisé par le comité d'organisation et devra lui être retourné dans un délai défini par l'organisateur. Le paiement est également soumis à une date butoir. En cas de non-paiement, l'inscription est annulée.

2) EQUIPES

2.1 Le nombre d'équipes participant au challenge est défini par le comité d'organisation avec validation de la FNSPF. Chaque épreuve est jugée par la même équipe de juges durant l'ensemble du challenge. Il ne peut être inférieur à 10 avec la participation possible d'une ou plusieurs équipes étrangères invitées d'honneur. Néanmoins, les équipes étrangères ne sont pas classées.

2.2 Une équipe est composée de 6 membres :

- un membre sera désigné capitaine, il aura le rôle de chef équipe. Il est appelé Incident Commander dans le référentiel WRO
- un autre membre sera désigné premier secouriste. Il est appelé Médic dans le référentiel WRO
- les autres membres se partagent les rôles de techniciens et de second secouriste

Les postes de capitaine et de premier secouriste doivent être tenus par les mêmes personnes durant les deux épreuves.

2.3 Un remplaçant (joker) peut être utilisé dans le rôle secondaire de technicien.

Un second remplaçant peut également être utilisé pour le second secouriste. Le remplaçant peut également être utilisé suite à blessure pour une autre épreuve.

2.4 Si au cours de l'épreuve un membre de l'équipe se blesse, il ne peut être remplacé. Les juges examineront la faisabilité des différentes tâches à réaliser.

3) MATERIELS

3.1 Tous les membres de l'équipe doivent porter des équipements de protection individuelle appropriés (tenue utilisée au quotidien pour les interventions secours-routier, ou tenue résistante présentant des protections au niveau des genoux). Les manches doivent être baissées.

Les équipements obligatoires sont :

- casques à écran facial (grille ou protection plastique)
- lunettes de protection
- gants
- masques de protection respiratoire protégeant des particules fines en suspension
- chaussures de sécurité

La protection oculaire est obligatoire durant toute l'épreuve.

3.2 Chaque équipe devra apporter ses propres gants latex ou vinyle, 3 masques « haute concentration », 2 colliers cervicaux pour l'ensemble de l'équipe et pour les deux épreuves.

3.3 Le capitaine et les techniciens peuvent porter une sacoche porte-outils composée d'outils de leur choix.

3.4 De nouveaux équipements pourront être proposés à l'organisation au moment de l'inscription avec une fiche descriptive. Une fois validée, l'information sera communiquée à toutes les équipes en amont du challenge. Ils seront mis à disposition pendant le challenge sur les parcs pour l'ensemble des équipes participantes. Afin d'assurer l'équité, l'équipe ayant apporté l'équipement s'assure qu'elle pourra réparer ou remplacer un équipement défaillant. Le comité d'organisation ne sera tenu responsable de la détérioration des équipements supplémentaires apportés.

A l'issue de la réunion des capitaines, le coordinateur du challenge présente aux équipes le parc matériel. Les matériels nouveaux et validés font l'objet d'une présentation avant leur ajout au parc par l'équipe les ayant proposés.

La composition des lots du parc à matériel est portée à connaissance des équipes dès l'ouverture des inscriptions. L'aménagement du parc reste identique pour l'ensemble des épreuves et pour toutes les marques.

La composition des lots est annexée au présent règlement.

3.5 Toutes les équipes auront à leur disposition sur le parc, du matériel de stabilisation, de protection, de découpe et de démontage ainsi que du matériel d'extraction de victime. Le choix de la marque du matériel est exprimé à l'inscription suivant les marques proposées par l'organisateur. Les équipes ne pourront pas mixer le matériel des différentes marques, et ont l'obligation d'utiliser les outils de la marque choisie pour l'ensemble des épreuves. Dans la marque choisie, un modèle sera choisi par type d'outils. Il sera rangé à chaque fin d'épreuve par du personnel du comité d'organisation.

Les bouteilles d'oxygène sont fournies par l'organisation.

Le matériel hydraulique sera déposé sur le parc suivant la marque choisie par l'équipe lors de l'inscription. Chaque équipe dispose d'un jeu d'étais, de 2 cisailles dont une électrique, d'une mini cisaille, d'un écarteur, 1 combiné électrique, de 2 vérins avec ses cales ainsi qu'un jeu de protection contre les coupes.

4) ENREGISTREMENT

4.1 Le capitaine et le premier secouriste sont tenus d'assister à la réunion des capitaines au cours de laquelle le coordinateur accompagné des juges répondront à l'ensemble des questions concernant le challenge.

4.2 Le capitaine validera la présence des membres de son équipe au complet conformément aux exigences du paragraphe 2.

5) **BLESSURES**

5.1 Toutes blessures pendant l'épreuve doivent être signalées, soit pendant ou après l'épreuve. La prise en charge du participant blessé se fera par du personnel du SDIS organisateur, présent sur le site durant la manifestation. L'organisation ne prend pas en charge les accidents consécutifs à la participation au challenge. Ainsi, les participants doivent être assurés à cet effet.

5.2 Les juges peuvent être amenés à stopper l'épreuve afin d'évacuer un membre de l'équipe blessé. Ils seront les seuls à décider de la reprise de la manœuvre.

6) **EPREUVES**

6.1 Les équipes participantes devront exécuter deux types d'épreuves parmi les trois épreuves officielles de la WRO. L'organisateur propose à la FNSPF avant les inscriptions et pour validation les deux épreuves.

Les trois épreuves sont :

- la « rapide » d'une durée de 10 minutes avec une seule victime, un ou deux véhicules
- la « standard » d'une durée de 20 minutes avec une seule victime, deux ou trois véhicules
- la « complexe » d'une durée de 30 minutes où seront présentes deux victimes avec deux ou trois voitures.

Ces trois types d'épreuves seront conformes aux règles de la WRO. Les épreuves du challenge seront précisément détaillées lors de la réunion des capitaines.

6.2 Les scénarios seront préparés et réalisés sous la responsabilité du coordinateur de la WRO. Ils resteront confidentiels durant tout le challenge. Aucun membre d'une équipe participante ne peut assister à la préparation. Un nombre de scénarios disponibles supérieur au nombre d'épreuves sera privilégié.

Les numéros de scénarios sont tirés au sort lors de la réunion des capitaines et attribués aux d'équipes.

6.3 Les véhicules seront dans toutes les positions. Du matériel urbain pédagogique sera également présent pour crédibiliser les scénarios.

6.4 Les victimes seront des manœuvrants qui répondront aux questions posées par les secouristes. Les techniques réalisées devront être adaptées au bilan réalisé de la ou des victimes. Un juge spécialement dédié à l'évaluation du ou des secouristes apporte les renseignements nécessaires. Les victimes ne sont pas membres d'un SDIS participant, sont secouristes ou issues du milieu médical ou paramédical.

6.5 Les équipes devront tout mettre en œuvre pour extraire la ou les victimes, en toute sécurité pour les sauveteurs participants et pour la victime.

6.6 Les victimes peuvent être sorties dans le temps imparti de l'épreuve. Cependant leur sortie doit être réalisée suivant leur pathologie et dans un espace amélioré par rapport à la situation initiale. Les juges peuvent décider de prolonger l'épreuve. Il s'agit dans ce cas de terminer la sortie de la victime pour des raisons de sécurité. Le temps imparti supplémentaire ne fait pas l'objet d'une évaluation.

7 ACCES A LA ZONE DE MANŒUVRE

7.1 La zone de manœuvre est strictement limitée aux participants, aux juges, à l'équipe logistique et aux personnels de la communication habilités par le comité d'organisation qui doivent porter des EPI. Un contrôleur fera respecter l'accès.

7.2 Les juges restent maitres des entrées et sorties.

7.3 Les manutentionnaires sont répartis autour de la zone de manœuvre pendant l'épreuve, ils veillent à la remise en condition de façon identique de l'ensemble du matériel sur les palettes pour toutes les équipes, en respectant les plans de rangement établis. Ils sont facilement identifiables.

8) COORDINATEUR GENERAL ET JUGES

8.1 Les juges sont tous formés sous l'égide de la WRO et inscrits sur une liste d'aptitude. Les juges français sont obligatoirement inscrits sur une liste d'aptitude arrêtée par la FNSPF. Les juges sont désignés par la FNSPF en lien avec l'organisateur. Chaque année, les juges seront en partie renouvelés si possible.

8.2 Un coordinateur du challenge est désigné par la FNSPF en accord avec la WRO afin de coordonner les scénarios. Il est responsable de l'équipe des juges.

8.3 Les différents juges sont :

- un juge en charge d'évaluer le chef d'équipe,
- un juge en charge d'évaluer le secouriste,
- un juge en charge d'évaluer les techniciens,
- un juge en charge d'évaluer le second secouriste lors de l'épreuve du « complexe » le cas échéant.

8.4 Les juges peuvent être amenés à alerter le chef d'équipe sur un danger en cours. Le chef d'équipe devra adopter une correction rapide. Ils peuvent mettre fin à une activité si un danger persiste, un coup de sifflet bref sera alors entendu ou un code préalablement défini.

8.5 A la fin de l'épreuve, les juges débriefent l'exercice. Il n'y a pas de discussion possible entre les éléments apportés par les juges et les membres de l'équipe. Le débriefing est conçu pour fournir des conseils et axes d'améliorations. Les juges encouragent les équipes pour les prochaines épreuves.

8.6 La fin de l'épreuve sera signalée par un coup de sifflet prolongé.

9) RENTREE DANS LA COMPETITION

9.1 Les équipes devront se présenter équipées à l'enregistrement, en suivant les horaires indiqués sur le planning. Elles seront accompagnées, isolées jusqu'à leur passage et surveillées. Un retard de 10 minutes entraîne l'annulation de l'épreuve.

9.2 L'utilisation de téléphone portable pendant l'isolement est strictement interdit. Ceux-ci devront être en position éteints. Les téléphones portables sont également prohibés durant les manœuvres. L'utilisation d'un appareil provoquerait la disqualification de l'équipe. Le lieu d'isolement ne permet pas de visualiser la préparation de l'épreuve.

9.3 Le SDIS organisateur et lui seul se réserve le droit de positionner une caméra portative type Gopro sur l'un des membres de l'équipe à l'exception du débriefing.

9.4 Le débriefing avec les juges aura lieu 10 minutes après l'épreuve.

10) DISQUALIFICATION

10.1 Tout membre de l'équipe ne respectant pas les règles évoquées ci-dessus, ou jetant le discrédit sur le challenge pourra être disqualifié. Toute décision prise par le coordinateur après avis des juges et du responsable du comité d'organisation sera définitive. Elle fera l'objet d'un compte-rendu motivé à la FNSPF.

10.2 Pendant les épreuves, aucun accompagnant de l'équipe participante ne peut dispenser à haute voix des conseils techniques. Ce comportement pourra entraîner une disqualification de l'équipe.

10.3 Une disqualification entraîne l'impossibilité de participer au challenge national suivant.

11) CLASSEMENT ET RECOMPENSES

L'équipe gagnante sera désignée comme suit :

- le classement global de l'équipe et / ou son score au challenge sera égal aux points de classement combinés, c'est-à-dire là où une équipe termine en premier en chef d'équipe (1 point), huitième en techniciens (8 points) et cinquième en secouriste (5 points), le score d'équipe pour ce scénario est de 14 points. Si la même équipe a une note de 12 points dans le prochain scénario, son score au challenge de secours-routier sera de 26 points.
- la «meilleure équipe» sera désignée par les points de classement les plus bas cumulés dans toutes les catégories.

Dans le cas où deux équipes seraient ex aequo, les scores totaux pour toutes les disciplines et scénarios d'évaluation seront cumulés, le score total le plus élevé sera déclaré gagnant.

Un classement sera réalisé par épreuve et par poste sur les 2 épreuves.

Un classement général sera réalisé définissant la participation au challenge international WRC.

Le détail du classement est remis à chaque équipe à la fin de la compétition.

Des récompenses seront remises à :

- la 1^{ère} équipe au classement général
- la 2^{ème} au classement général
- la 3^{ème} au classement général
- la meilleure progression par rapport au challenge N-1
(la meilleure progression est mesurée par rapport au nombre de places gagnées comparativement à l'année N-1. En cas d'égalité, l'équipe la mieux classée remporte la récompense)
- la meilleure nouvelle équipe

Le classement des autres équipes est donné aux capitaines mais n'est pas communiqué lors de la cérémonie.

La ou les meilleures équipes pourront représenter la France à l'édition suivante du WRC dans les modalités définies par la FNSPF.

Les équipes qualifiées doivent, dans un délai de deux mois, décider si elles participent ou non au WRC. Le cas échéant, l'équipe suivante dans le classement est sélectionnée.

12) CODE DE CONDUITE

12.1 Un fair-play et un bon esprit sont attendus de tous les participants, de leurs accompagnants au cours de l'évaluation et en tant que spectateurs. Le code de bonne conduite est applicable lors de l'usage des réseaux sociaux. Une charte du compétiteur est communiquée aux participants.

12.2 Tous les participants devront respecter le matériel mis à leur disposition ainsi que les infrastructures.

Les challenges de secours-routier sont un véritable lieu d'échanges permettant de faire progresser nos compétences en la matière.

13) APPROBATION DU REGLEMENT

Le capitaine et le premier secouriste doivent lire et approuver le règlement au moment de l'inscription.

14) EN SAVOIR PLUS

Vous trouverez ci-dessous les liens pour plus d'informations :

- The World Rescue Organisation (WRO): <http://www.wrescue.org/>
- La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France : <http://www.pompiers.fr/>

Approuvé par le comité exécutif de la FNSPF pour la version 1	07 janvier 2016
Révisé par le groupe de travail fédéral MSSR de la FNSPF pour la version 2	Avril 2017
Révisé par le groupe de travail fédéral MSSR de la FNSPF pour la version 3	27 septembre 2017